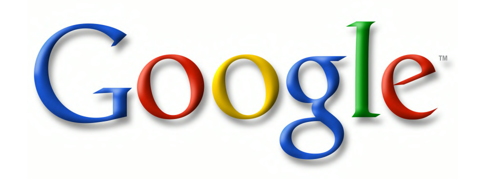


OBSERVATIONS

SUR L'ÉDITION

DU MYSTÈRE DE S^T-ANDRÉ

DE

M. L'ABBÉ J. FAZY, CURÉ A LETTRET

PAR

L'ABBÉ PAUL GUILLAUME
ARCHIVISTE DES HAUTES-ALPES
LAURÉAT DES JEUX FLORAUX DE PROVENCE
TENUS A FORCALQUIER EN MAI 1882



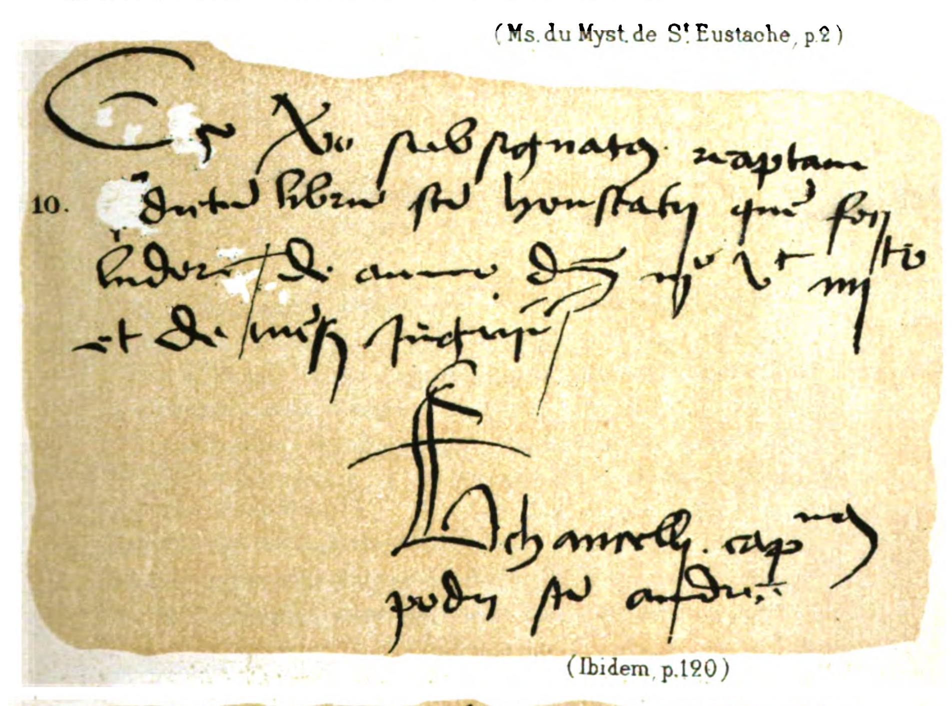
GAP
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOUGLARD, PÈRE ET FILS.

1884

5.

(Ms. du Myst. de St. Eustache, p.2)

10.



(Ibidem, p.120)

15. (p.19) (p.54) (p.65) (p.22) (p.23) (p.25) (p.31) (p.118)

FAC-SIMILÉS D'UN Ms. DE 1504

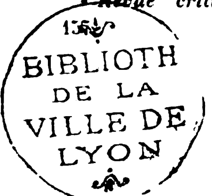
Autog. Jouglard à Gap.

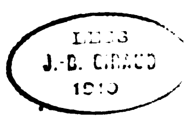
L'édition du Mystère de Saint-André. Réponse au compte-rendu de M. l'Abbé GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes et lauréat de l'*Athénée de Forcalquier*, par M. l'Abbé J. FAZY, curé à Lettret[1] Gap, J.-C. *Richaud*, mars 1884, in-8° de 13 pages. Prix 0,75 centimes, *franco par la poste*.

M. le chanoine U. CHEVALIER, formulait naguère, avec la compétence voulue, les règles fondamentales de toute revue critique : « *Un compte-rendu critique*, disait-il[2] *doit renfermer ordinairement deux parties : l'analyse et la discussion. Il ne faut pas facilement supposer le lecteur en possession de l'ouvrage ni au courant de la matière dont il traite.... Parfois il y a lieu d'établir, soit à l'aide de l'ouvrage lui-même, soit à son défaut, d'après des recherches personnelles, l'état de la science sur la matière en question... La discussion doit revêtir*

[1] *Lettret : locus de Strictis* 1271 ; *locus Strictorum ; vie ad Strictos.* 1506 ; *L'Estret; L'Etroit, etc.*, petite commune du canton de Tallard, arrondissement de Gap, Hautes-Alpes, qui tire son nom de sa position très resserrée entre la Durance et un rocher escarpé, au sommet duquel se dressait l'ancien château des évêques de Gap qui a donné son nom à *Châteauvieux-sur-Tallard*. — La population de Lettret, d'après le recensement de 1881, est de 117 personnes.

[2] *Revue critique* dans *Les lettres chrétiennes*, mai-juin 1880, p





autant que possible, une forme sévère et abstraite... Jamais d'allégation dénuée de preuve ; jamais surtout d'insinuation qui défie toute vérification. Chaque observation critique doit être immédiatement justifiée et le lecteur mis en état de contrôler lui-même. Ces conditions sont indispensables pour légitimer au début notre sévérité et y accoutumer le public. Désagréable peut-être à entendre, dans les commencements, notre critique, si elle se présente toujours corroborée de preuves, finira par se faire accepter. »

Dans le compte-rendu que j'ai consacré au mystère de Saint-André[1], je n'ai pas perdu de vue ces règles si sages : j'ai emprunté à l'Editeur l'analyse et l'appréciation du mystère (p. 507-512) ; j'ai loué l'ensemble du travail (p. 516); mais j'ai noté, avec grand soin et une précision, presque minutieuse : comme *certaines*, des *erreurs certaines* (p. 513-514) et comme *douteux*, des mots dont la *lecture* m'a paru *douteuse* (514-515.)

Dans cette dernière partie de mon compte-rendu j'ai été sévère peut-être, mais jamais animé par les sentiments que l'Editeur me prête gratuitement et sans preuve aucune[2].

Bien qu'il me soit pénible de revenir sur un pareil sujet, surtout dans le cas présent, je ferai rapidement quelques observations, en me tenant sur le terrain de l'érudition et en évitant, de mon mieux, toute personnalité offensante.

Voici quels sont les motifs qui m'ont porté à faire mon compte-rendu et à le faire tel que je l'ai fait.

1° — J'ai voulu, d'abord, comme c'était mon droit et mon devoir, me défendre, et rejetter une assertion erronnée de l'Éditeur, qui, au début même du ***Mystère de Saint-André***, m'accuse légèrement, quand il écrit : « ***M.** l'abbé*

[1] *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1883, p. 505-516.

[2] *Edition*, p. 3, p. 9, etc. — L'Editeur n'épargne pas même le « Comité de rédaction » du *Bulletin de la Société d'Etudes* qu'il confond avec le « *Comité de publication* » (Ibid. p. 5.). — Il oublie que les expressions blessantes, les insinuations malveillantes *ne sont pas des raisons* ; elles lui restent pour compte.

« *Guillaume, dans le manuscrit de Saint-Eustache*[1], *lit*: « B. CHANCELLI[2] ; *le manuscrit du* **Mystère** *de Saint-An-* « *dré ne nous paraît pas permettre cette lecture* » etc[3]. — L'Editeur a prononcé ce jugement « *sans avoir sous les yeux les éléments nécessaires à une équitable comparaison* » *(Edit.* p. 4); « *d'après des copies et des notes prises au crayon à la hâte* » (ibid. p. 8)[4]. Dans la lecture de 10 vers du *Mystère de Saint-Eustache* il a commis au moins 12 erreurs de lecture (*Bull. soc. d'Et.* p. 513-514.) Ne pouvait-il point se tromper en lisant : *H. Chancelli* au lieu de *B. Chancelli ?...* J'avais, en publiant le *Mystère de Saint-Eustache*, et j'ai encore de bonnes raisons pour croire qu'il faut lire et écrire : *B. Chancelli* et non point : *H. Chancelli.* La lettre, en effet, que le scribe a formée pour écrire *B*, sigle qui précède *Chancelli*, est faite comme *B* pour écrire *Ben* (Ms. de Saint-Eust. p. 19), *Barulh*, (p.54) *Bubulcus* (p. 65), etc. ; et non point comme l'H de JHESU-CRIST (p. 2), *Heustacius* (p. 22, 23, 25 etc.). C'est ce qu'ont reconnu avec moi plusieurs personnes « compétentes » et qui ont l'habitude de la lecture des écritures du XVI[e] siècle. C'est aussi ce que démontrera, je pense, le fac-similé ci-joint[5].

[1] M. l'abbé *Fazy* (*Mystère de Saint-André*, p. v et *Edition.* p. 3) prétend avoir « découvert » le *Mystère de Saint-Eustache*, en juin 1878. Tout en admettant la parfaite exactitude de cette assertion, j'ai lieu de m'étonner que M. *Fazy* ait laissé le *manuscrit* du Mystère de Saint-Eustache, ainsi que d'autres documents historiques fort importants, se pourrir misérablement dans le lieu humide où je les ai rencontrés le 29 juin 1881. De juin 1878 à juin 1881, M. *Fazy* était cependant curé de *Saint-Chaffrey*, paroisse *limitrophe* de celle du Puy-Saint-André... « A buon intenditor poche parole. »

[2] C'est le nom de l'*impressario* qui fit représenter en 1504, le Mystère de Saint-Eustache et en 1512, le Mystère de Saint-André (V. *Revue des langues romanes,* mars 1882, p. 106).

[3] *Mystère de Saint-André,* p. 25, note.

[4] L'Editeur a pris ces notes, aux archives départementales des Hautes-Alpes, le 14 janvier 1882, et avec tout le loisir nécessaire... Que ne prenait-il, de même, à son aise et à loisir, des notes exactes *auparavant*, de juin 1878 à juin 1881, par exemple ?...

[5] Si dans ce fac-similé, d'un côté, il faut lire *: JHesu* (lig. 4), *Heus-*

Mon compte-rendu a donc été *une réponse et non une agression.*

2° — En publiant mon compte-rendu j'ai voulu, en outre, faire profiter les lecteurs du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, — dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire, — des précieux renseignements que le Mystère de Saint-André renferme et qui servent à établir l'histoire du théâtre Briançonnais ; de là le « long extrait » que j'ai donné de l'Introduction, en l'accompagnant d'éloges mérités (*Bull.* 1883, p. 507 et 516). L'Editeur lui-même peut attester que j'ai fait, près de lui, des démarches en vue d'assurer à la *Société d'Etudes* 200 exemplaires du Mystère de Saint-André. Seul l'état précaire des finances de la Société fit échouer un projet, dont l'initiative et tout le mérite reviennent à M. A. DE LAVALETTE (*Bull.* 1883, p. 219). Mon compte-rendu, — qui « fournit un long extrait » du travail personnel de l'Editeur, — dans ma pensée, tendait à suppléer, en partie, à l'impossibilité de distribuer à nos confrères de la *Société d'Etudes* le Mystère de Saint-André lui-même.

3° — Enfin en rédigeant mon compte-rendu, j'ai voulu attirer l'attention, surtout des érudits auprès desquels arrive le *Bulletin de la Société d'Etudes*, sur un grand nombre de passages du Mystère de Saint-André, dont la lecture, — de l'aveu même de l'Editeur — est douteuse[1]

tacius, Heustaeii (lig. 16) ; si, d'autre part, on doit encore lire : *Ben ho saboc, Barulh, Bubulcus* (lig. 15) ; on devra également lire : *B. Chancelli* et non point : *H. Chancelli* (lig. 13, et *Edition du Mystère de Saint-André,* p. 9, n° 2), car les lettres qui commencent les mots *Ben, Barulh, Bubulcus* ; sont « ABSOLUMENT IDENTIQUES » à la lettre qui précède *Chancelli,* soit dans le Mystère de Saint-Eustache, soit dans celui de Saint-André. — Il y a, pourtant, une petite adjonction à cette dernière lettre : c'est un *trait transversal* qui coupe cette lettre et qui à mon sens, est le signe abréviatif de *er* (comparez VERGE, facsimilé, lig. 4) ; VERO, (lig. 9) ; d'où : *Ber[nardus* ou *trandus..?] Chancelli,* ainsi que je l'ai proposé dans la *Revue des langues Romanes* (mars 1882, p. 106 ; novembre 1882, p. 234-235), et que je crois être en droit de le maintenir encore, jusqu'à preuve positive du contraire.

[1] « La copie que nous avons faite est, autant que possible, *conforme*

et qu'il y aurait, pourtant, un intérêt véritable à rendre tout à fait *certaine*.

En comparant avec les originaux les extraits des *Documents* [*anciens*] *en langue vulgaire* que l'Editeur a publiés (p. 16-23), j'ai été surpris de la négligence et de la légèreté avec lesquelles ces extraits ont été transcrits ou imprimés. Dans 10 vers du *Mystère de Saint-Pons*, 3 erreurs de lecture ; — dans 15 vers du *Mystère de Saint-Pierre et Saint-Paul*, 5 erreurs ; — dans 10 vers du *Mystère de Saint-Eustache*, 12 erreurs, dont plusieurs très graves ; — dans 23 lignes du « document d'Embrun » au-delà de 60 variantes, omissions ou « erreurs manifestes, » etc. (V. *Compte-rendu*, p. 512-514), etc.

L'Editeur ne disconvient pas, aujourd'hui, de l'exactitude de mes corrections relativement aux *extraits* des Mystères de Saint-Pons, de Saint-Pierre et Saint-Paul et de Saint-Eustache ; il s'excuse seulement, en rejetant les nombreuses erreurs de lecture dont ces *extraits* fourmillent, sur « *des notes prises au crayon à la hâte* » (*Edit.* p. 8.)

Il y aurait bien à redire quelque chose au sujet de cette méthode de prendre des « notes au crayon à la hâte » [1]; il y aurait surtout beaucoup à dire au sujet du « Documen

à l'original, SAUF PEUT-ÊTRE QUELQUES LETTRES OU QUELQUES MOTS SUR LESQUELS ON POURRAIT ÉPILOGUER (*Mystère de Saint-André*, p. XII.) — « *Nous avons reconnu quelques fautes de scribe*, ajoute l'Editeur; *nous ne les avons pas corrigées. Pour faciliter l'intelligence du texte, nous avons ajouté à notre travail une ponctuation* » (Ibid.) — « Pour le même motif, ai-je écrit dans mon *Compte-rendu* (p. 514), l'auteur aurait bien fait, de séparer les mots unis entre eux et d'unir ensemble les fragments distincts d'un même mot. *Il eut été bon aussi d'indiquer, en note ou autrement*, « *les fautes de scribe* » *que M. l'abbé Fazy dit avoir reconnues et cela, afin qu'on ne fut point tenté de les attribuer à M. Fazy lui-même.* » — Cela veut dire, si je ne me trompe, *qu'il ne fallait pas corriger le scribe, mais signaler les fautes reconnues.* C'est là le devoir de tout éditeur soigneux et intelligent (Cfr. A. De BOURMONT, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1882, pp. 136-140, surtout p. 138.)

[1] Qu'on écrive au crayon ou à la plume, peu importe; l'essentiel c'est de *bien lire* et ensuite de *bien transcrire* ce qu'on a lu. J'ai ouï dire

d'Embrun, » qui a été « *découvert en* 1882 *dans les archives municipales d'Embrun*[1] » et qui aujourd'hui se trouve dans les « *propres archives* » d'un simple particulier.[2] Mais... passons.

Quoiqu'il en soit de la source aujourd'hui *incertaine* du « *Document d'Embrun*[3], » on concevra, sans peine, qu'en lisant les *extraits* des documents [anciens] publiés dans l'introduction du Mystère de Saint-André, de nombreux « doutes » se soient élevés dans mon esprit sur l'exactitude de la lecture et de la transcription du Mystère lui-même. L'Editeur ne m'avait-il pas prévenu et avisé, en disant (p. XII) que sa copie était « *conforme à l'original* « SAUF PEUT ÊTRE QUELQUES LETTRES... OU QUELQUES MOTS..? »

J'étais d'autant mieux préparé à m'apercevoir des « fautes de transcription » et des « erreurs de scribe » du Mystère de Saint-André, que j'avais copié, en 1881, et publié, en 1882, le Mystère de Saint-Eustache ; que j'avais transcrit, en 1882, et fait imprimer en grande partie, en 1883, le Mystère de Saint-Antoine; que j'avais collationné, en 1883, la copie, si exacte, du Mystère de Saint-Pons, faite par M. Robert Long, mon prédécesseur ; enfin que je transcrivais, entre temps, pour la Société d'Etudes, le Mystère de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Ces quatre Mystères — qu'on veuille bien le noter — sont en dialecte briançonnais ; ils datent à peu près de la même époque ; ils sont d'une écriture analogue et sujette aux mêmes règles de lecture, aux mêmes abréviations, aux mêmes difficultés poléographiques. Ces Mystères peuvent donc aider grandement à reconnaître les passages

quelque part (à l'*Ecole des Chartes*, si je ne me trompe) que *celui qui écrit au crayon, écrit sur le sable*. — BOILEAU a dit aussi :

Hâtez-vous lentement et sans perdre courage...

[1] *Mystère de Saint-André*, 1883, p. 17

[2] *Edition*, p. 8.

[3] D'un côté, en effet, ce document, en 1883, *provient des archives d'Embrun* (*Mystère*, p. 17). De l'autre, ma copie (tirée des archives d'Embrun) *ne provient pas de la même source* que la copie publiée par M. l'abbé Fazy (*Edition*, 1884, p. 8.).... *Qui potest capere capiat...*

du *Mystère de Saint-André* mal déchiffrés, mal compris ou altérés par une cause quelconque.

Il n'est pas nécessaire d'avoir sous les yeux un manuscrit pour dire avec une très grande probabilité, sinon avec une certitude complète, qu'il a été bien ou mal déchiffré. Il suffit d'avoir fait quelques études paléographiques spéciales, de connaître avec précision les règles qui président à la lecture des documents de l'époque à laquelle est attribué le manuscrit ; surtout d'avoir déchiffré beaucoup de chartes analogues, de la même époque et de même style.

Le travail est bien plus facile encore quand on a à sa disposition quatre manuscrits, du même temps, écrits en la même langue, peut-être du même auteur, et dont l'un porte, — comme dans le cas présent, — des additions, des corrections et la signature d'un personnage qui a laissé des additions, des corrections et sa signature sur le manuscrit absent[1]. Dans ce cas particulier, sans être un éminent paléographe, on peut marquer du doigt, avec une « précision et une exactitude vraiment surprenante, » les fautes du premier éditeur et, à plus forte raison, « *noter, comme probables, des fautes de lecture...* » Je n'ai pas fait autre chose dans mon compte-rendu.

J'ai eu, d'ailleurs, naguère, l'occasion d'examiner, avec attention, le manuscrit original du *Mystère de Saint-André*, et cela à DEUX ÉPOQUES DIFFÉRENTES : d'abord, le 14 juin 1882, en visitant les archives communales de Lettret et de Tallard ; puis, le 16 octobre 1882, en allant

[1] Voir le fac-similé ci-joint. Il donnera une idée exacte de l'écriture de *Ber. Chancelli*, lequel, à mon avis, a entièrement transcrit le mystère de Saint-Eustache et, en partie, celui de saint-André. — Ce fac-similé prouvera peut-être aussi que le bon vouloir est souvent impuissant à résoudre certaines difficultés paléographiques et qu'avant d'être « *lecteur* » en paléographie, il n'est pas inutile de faire, au préalable, quelques études spéciales. On ne nait pas plus paléographe, qu'on nait théologien, médecin ou horloger. Il n'y a, dit-on, d'exception que pour les poëtes : *Nascuntur poetae...* Pour devenir paléographe, il faut se résigner à *apprendre à lire* et, au besoin, à aller à l'*Ecole des Chartes*.

inspectionner celles de Châteauvieux-sur-Tallard[1]. M. Fazy voulut bien alors me faire part de sa façon de lire le sigle qui précède *Chancelli*. Je lui exposais quelques uns des motifs qui me portent à adopter, même dans le manuscrit du *Mystère de Saint André*, la lecture *B. ou BER. Chancelli*[2]. Et cependant, en publiant, en juillet 1883, le Mystère de Saint-André, l'Editeur a écrit : « M. l'abbé « *Guillaume*... lit *B. Chancelli* : le manuscrit du Mystère « de Saint-André ne nous paraît pas permettre cette lec- « ture, » etc. ; et il ajoute, aujourd'hui : « M. l'abbé « Guillaume n'a *jamais* eu entre les mains le manuscrit « du Mystère de Saint-André !... » (*Edit.* p. 4)... *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Ce qui, au besoin, pourra confirmer la légitimité de ma lecture : BER. *Chancelli*, et faire douter que sur ce dernier point je me sois trompé, comme le pense l'Éditeur du mystère de Saint-André, c'est que sur 77 passages de ce mystère, notés par moi comme *probablement* mal lus, 12 passages, de l'aveu de l'Editeur lui-même, sont des « fautes typographiques » ou des « coquilles » certaines, qui cependant ne sont pas signalées à l'*errata;* — 4 passages sont aujoud'hui « douteux, » même pour l'Éditeur, qui

[1] Le 14 juin 1882, *de l'agrément de l'Éditeur* du Mystère de Saint-André, j'ai extrait du manuscrit de ce mystère quelques notes imporportantes pour établir l'origine briançonnaise des cinq mystères en langue vulgaire, découverts dans les Hautes-Alpes. Ces notes ont été publiées, d'abord, dans les procès-verbaux de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne*, VI[e] session (Paris, E. Plon, 1882, p. 265-266) ; puis dans la *Revue des langues romanes* (livraison de novembre 1882, p. 234-237). Et, cependant, l'Éditeur ne craint pas d'écrire, en 1883 (*Edition*, p. 4) : « *Nous étonnerons sans doute profondément nos lec- « teurs en leur apprenant que M. l'abbé Guillaume n'a JAMAIS eu « entre les mains le manuscrit du Mystère de Saint-André* » !..... L'éditeur voudrait-il, par hasard, me faire passer pour sorcier?... Je l'avoue, dans certaines circonstances, il ne me déplairait pas d'être un peu sorcier... mais je m'aperçois chaque jour, que je ne le suis guère, hélas !...

[2] C'est dans cette circonstance que je communiquai à M. l'abbé Fazy la livraison de la *Revue des langues Romanes*, où j'ai proposé la lecture *Ber. Chancelli*, lecture qu'il a incriminée, plus tard (*Mystère de Saint-André* 1883, p. 25), sans même indiquer la moindre référence.

a pourtant le manuscrit sous les yeux ; — enfin 61 passages sont considérés comme des « corrections inexactes. » — « *Voilà*, ajoute l'Editeur, *ce que nous PROUVERIONS facilement... en discutant pied à pied la liste de M. l'Archiviste.* » (*Edit.* p. 5).

J'estime qu'il eût été extrêmement intéressant de voir l'Editeur « discuter pied à pied la liste de M. l'Archi« viste ». Sa discussion nous eut réservé bien des surprises.

Il est vrai qu'il donne un spécimen de cette *discussion*. Elle porte sur huit passages, triés sur le volet et choisis parmi les 61 « corrections inexactes » qui restent des 77 que j'avais notées comme *douteuses*.

L'on me permettra de me livrer, à mon tour, à une petite discussion au sujet de ces *huit corrections prétendues « inexactes »*. — Je conserve rigoureusement l'ordre suivi par l'Editeur.

1° *Douc*, dit-il (*Edit.* p. 6), vient de *d'où-c* adverbe de lieu qui signifie *d'où*. — Même en admettant que le français *d'où* ait pu produit le patois *d'où*, je ne puis m'expliquer ce *c* qui reste. Est-ce un *c* euphonique ? — Je crois qu'au lieu de *douc* il faut lire *dont* : *de unde*, en latin ; *donde*, en italien ; *d'ounte* ou *d'ente* en langue vulgaire des Alpes ; *d'où*, en français[1]. On dit encore couramment en patois : *d'ounte venè ?* (d'où venez-vous ?) ; *d'ount sè ?* (d'où êtes-vous ?). Dans ce sens on trouve : *Dont ly part yà no say dont* (Mystère de saint Antoine, v. 82) ; *Dont la n'en ven ung grant mal* (947) ; *Considerant la grant generacion dont es partio cesto filho* (1725-6) ; *Et dont vos ven cela folyo* (2916) ; *Dont te ven ceto follio* (3554), etc. Dans ces passages, la lecture de *dont* est certaine. L'Editeur du mystère de saint André a *probablement* confondu *n* avec *u* et *t* avec *c* : lettres qui, au XVe et au XVIe siècles, sont presque identiques.

[1] Dr Chabrand et A. de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes* 1877, p. 59 ; — L. Moutier, *Grammaire Dauphinoise* 1882, p. 121, n° 8 ; — Mistral, *Dict. Franç. prov.* I, p. 941 : « *ente* (*où*) *v. ounte.* »



2° Rellena (1358), dit l'Editeur, vient de *lenire* et signifie : *adoucis*, *calmés*. — L'étymologie, ajouterai-je avec l'Editeur même (p. 11), est de « pure fantaisie. » Il faut lire relleva, *relevés*, *restaurés* [1]. Le sens du texte et du contexte l'exige : Egeas dit à saint André : « *Il* « *n'est pas resté temple entier / au pays d'Achaïe / et,* « *par suite, il serait raison / qu'ils* (*ces temples*) *fussent* « *restaurés par toi. / Mes dieux sont courroucés contre* « *toi; / fais* (*en sorte*) *qu'ils soient par toi RELEVÉS* [2] » Le mot *relleva* se rapporte, non aux *dieux*, mais aux *temples*. — L'Editeur confond ici *n* avec *v* (= *u* au XVIe siècle).

3° Je persiste à croire qu'il convient de lire *vous* au lieu de *nous* (1890). Le premier ministre ou bourreau dit à Egéas : « *Je suis grandement surpris / que vous, qui êtes* « *le frère du roi, / ayez pris une autre loi* (*religion*); */ si* « *votre frère le savait, / il serait bien mécontent de* « *vous. / Faites bien attention à ce que* vous *ferez* [3]. » — L'Editeur, encore ici, a confondu *n* avec *v*.

4° Au lieu de *Piser* (2543), « pris pour *piger*, désignant « le démon de la paresse », j'ai proposé et je propose : *Pifer*. — D'abord, je ne connais pas un seul exemple, dans nos mystères alpins, ou le *g* latin soit adouci en *s*. Puis, « *Piser* », dans le mystère de saint André (vers 2599-2603 et 2608-12), ne désigne pas le démon de la paresse, mais bien le « démon des marchands de mauvaise « foi, qui trompent sur le poids et la mesure. » Enfin, on trouve plusieurs fois dans le *Mystère de saint Eustache* (vers 780, 2804) le nom de *Pifer* ou *Piffer*, écrit incontes-

[1] Et non *soulagés*, ainsi que je l'ai dit, par erreur, dans mon *compte-rendu* (p. 515), en prenant au figuré le sens du mot, qui doit être pris au propre.

[2] *Non eys resta temple entier / al pays de Achayo, / et per tant rason sario, / que per tu sian repara. / Mous dious de tu son corrassa ; / fay que per tu sian RELLEVA* (vers 1353-58.)

[3] *Esbay soy mot grandoment / de vous que sè frayre dal rey : perqué preys aves autro ley ? / Sy vo*[*s*]*tre frayre ho sabio / ben malcontent de vous sario ; / et garda ben que VOUS faré !* (vers 1885-90.)

tablement avec un ou deux *f* et non avec *s*. (voir le *fac-similé*, à la ligne 17). Il ne saurait en être autrement dans le mystère de saint André. L'Editeur a confondu ici *f* avec *s*, qui, au XVI[e] siècle, sont semblables, à part un léger trait qui traverse *f*, et que *s* n'a pas.

5° *Oisoro* (308), dit l'Editeur, « est un composé de *Oh!* « *eysso!* », exclamation qui doit se traduire par *Oh!* « *ceci!* » — J'avoue que « je ne m'en doutais pas »..., et je ne suis pas persuadé!... Voici le sens que je propose. Le roi est en présence de ses idoles et de ses temples renversés; il s'écrie : « *Hélas!* MISÈRE! (*misèro*) *qu'est-ce cela? /* « *qui m'a fait cette offense? / qui m'a ainsi détruit mes Dieux*[1]*?* ... L'Editeur semble ignorer que *m* au commencement des mots, au XV[e] et au XVI[e] siècles, est fait tantôt comme *o* et tantôt comme *a*, auxquels on accolerait un *i* ou un *v*, à peu près ainsi: *oi*, et que l'*e* ressemble, alors, beaucoup à l'*o*. De là *OIsOro* pour *MisEro!* Un examen attentif du manuscrit, j'en suis convaincu, me donnera raison.

6° Non seulement « *le manuscrit et le sens du contexte* », n'exigent pas la lecture: FOLO AVEISONETO (706) « folle « visionnaire » (traduction qui me semble plus que hasardée et que, du reste, aucune raison étymologique ne justifie); mais, « le manuscrit et le contexte » demandent absolument : *solo meysoneto*, soit « seule petite maison. » — Voici, d'abord, la traduction du passage où *Flocart* a la parole. Saint-André vient de faire au roi un sermon sur le *Mystère de l'Incarnation*. Flocart répond à l'apôtre : « *Tu parles à l'aventure. / Crois-tu nous donner à entendre / que ce Jésus, le moindre de tous, / soit le fils de Dieu, venu / pour s'enfermer dans le sein / d'une pauvre fille simplette / qui UNE SEULE PETITE MAISON / N'AVAIT POINT, ni non plus son mari; / (laquelle n'avait) ni fortune, ni pain, ni vin / quand venait l'heure de manger !*[2] — *La* « *folle visionnaire* » n'a rien à

[1] *Oylas ! MISERO ! qu'eys eysso ? / Qui m'a fach cytallo ouffenso ? / qui m'a anci destruch mous dious ?* (vers 308-10).

[2] *Tu parlas à l'aventuro. / Nous cudas-tu donar entendre / qu'ey-*

faire ici, et, de plus, je ne vois pas du tout dans le contexte que l'acteur, Flocart, fasse «allusion à l'apparition de l'Ar-« change Gabriel dans le *Mystère de l'Annonciation*, ni qu'il « traite à cette occasion la sainte Vierge de *folle vision-« naire.* » — Voici comment j'explique la méprise de l'Editeur : il a d'abord lu : *folo* au lieu de : *solo*, prenant un *s* pour un *f* (à l'inverse de ce qu'il avait fait plus haut à propos de *Pifer*, où *f* a été pris pour *s*); puis, le *m* (formé comme un *a* auquel est accolé une sorte de *v*, ainsi: *av*, comme déjà je l'ai noté pour *oisoro*), a été pris pour *av*, et, au lieu de *Meisoneto*, l'Editeur a lu : *A Veisoneto*!!. Que l'on dise, après cela, que je n'admire pas » la beauté des images ! »...

7° Selon notre Editeur, *chant* dérive de CANTIO (?) « enchante, intéresse. » — La rime des vers 485 et 1946 et le sens exigent nécessairement : *chaut* et non *chant* [1]. — *Chaut* dérive de *calet* ; c'est le verbe *chaloir* qui, en vieux français, signifie : *importer*. Ce mot est même encore usité dans les expressions suivantes : *il ne m'en chaut*, *peu m'en chaut*, c'est-à-dire : *il ne m'importe*, *peu m'importe*[2]. Le mot « *chaut* » se rencontre, avec ce sens, dans le *mystère de saint André* lui-même (V. 1292) ; mais avec une variante, d'ailleurs fort commune en français et en langage vulgaire des Alpes : *De son anar la non me*

qual Jhesus, de tous mendre / sio filh de Diou vengu / per se metre huis [probablement : *hins*] *al reclus / d'une pauro fillo sempleto / que uno SOLO MEISONETO / non avio, ni pas son marin ; / ny sustancio, ny pan, ny vin, / quant vengue* (?, *l'oro de manjar ?* (vers 700-709).

[1] Saint André dit : *Lo rey Egeas ben temoc pauc : / De ren que fasso non m'en CHAUT.* « Je crains peu le roi Egéas ; quoiqu'il fasse il ne m'importe » (vers 485-6.) — Saint André demande à être crucifié, de certaine façon. Le 1er bourreau lui répond : *Vuelhas bas ou vuelhas ault ; / Cosint* [et non *Cosuit*] *que vuelhas non m'en CHAUT.* Que tu veuilles [l'être] en bas, en haut ; de quelle manière que tu le veuilles, il ne m'importe » (vers 1946-7).

[2] NOEL et CHAPSAL, *Dict. de la langue franç.* 1839, p. 196. — Cf. STACE, *Thébaïde*, liv. IV. vers 260 et 3561, Il emploie *calere* à peu près dans la même signification que nous.

chal [1], c'est-à-dire : « *De son départ, il ne m'importe.* » — L'Editeur a pris ici *u* pour *n*.

8° Au lieu de *cosuit* (406, 420, 424, 767, 906, 1134...) qui dériverait de *casu*, — étymologie étrange, s'il en fût, — je persiste à lire : *cosint*; et cela, parce que, dans le *mystère de saint Pierre et saint Paul*, je trouve *cossynt* (f° 95) et *cousint* (f° 109 v°) et, dans le *mystère de St-Antoine* (3805), on lit, sans le moindre doute, *cosyt* = *coșynt*; l'abréviation de *n* est marquée, à l'ordinaire, au-dessus de l'*y* par un trait horizontal. — D'ailleurs en lisant *cosuit*, au lieu de *cosint*, tous les vers, fort nombreux, où ce mot se rencontre, seraient faux et auraient une syllabe de trop. — *Cosint* est l'analogue de *cosi* en italien ; *coussi* en provençal, « *comment, de quelle manière que.* »

Dira-t-on encore maintenant que, dans mon compte-rendu, j'emploie « *un procédé commode : SUBSTITUER DES RÊVERIES A LA VÉRITÉ ! (Edit.*, p. 7)... Les rôles ne seraient-ils point changés ?... L'éditeur met en révolution l'alphabet tout entier : il prend *b* pour *h* ; *n* pour *u* ; *u* pour *n* ; *t* pour *c* ; *s* pour *f* ; *f* pour *s* ; *m* pour *oi* ou pour *av* ; *in* pour *ui*, etc[2].... C'est à ne pas y croire !

[1] *Chal* et *Chau*[*t*] sont analogues aux mots patois et français: *chival, chivau*; *animal, animau*, etc.

[2] *Voir le fac-similé ci-joint.* — Voici, en regard l'une de l'autre, la lecture de M. Fazy et celle que j'ai adoptée. Les variantes sont en *italique*

Edition de M. Fazy :	Edition de M. Guillaume:
1° *Sequitur QUODAM MINISTERIUM sancti EUSTACHI.*	1° *Sequitur QUEDAM MORALITAS sancti HEUSTACII.*
	[Et primo scutiffer] :
Jhesus Christ que de la *Vierge* eys *nat*, done bon jort *et* bon *sort* e *gardo* la compagnie de tot mal e de vilanio e nos *venhe iluminar*, etc.	*Jhesu Crist* que de la *Verge* eys *nas*, done bon jort *e* bon *solas* e *garde* la compagnio de tot mal e de vilanio e nos *vuelho illuminar*, etc.
2° Ego vero *subscriptus* reaptavi dictum librum sancti *Eustachii* quem feci ludere de anno Domini *M° V^{c} IIII°* et de mense jugnii.	2° Ego vero *subsignatus* reaptavi [supra?]dictum librum sancti *Heustatii* quem feci ludere de anno Domini *M° V^{c} IIII^{to}* et de mense jugnii.
H. Chancelli, *capelanus* Podii Santi Andree.	*B.* Chancelli, *cap*[*ella*]*nus* Podii sancti Andree.

Eh bien ! malgré la leçon magistrale que vient de me donner l'Editeur du *mystère de saint André,* je persiste à croire qu'il y a quelque avantage, quelque utilité à « *épiloguer sur des lettres douteuses* ». C'est pour apprendre à « épiloguer sur des lettres douteuses »... que *l'Ecole des Chartes* a été fondée, il y a bientôt un demi siècle.

Si M. l'abbé Fazy, avant de publier le *Mystère de saint André*, avait passé quelques mois à *l'Ecole des Chartes*, il se serait formé une tout autre idée de ceux qui se donnent la peine « d'épiloguer sur des lettres douteuses..., » sur des « mots douteux..., » et, peut-être, appellerait-il *fautes de lecture* ce qu'il nomme « fautes typographiques » « coquilles » ou « corrections inexactes »...

Encore une petite observation à propos du rôle de *secundus minister* ou bourreau du *Mystère de Saint-André*, que j'ai publié dans l'introduction du *Mystère de Saint-Eustache* ; rôle qui est « transcrit à part » sur un double feuillet oblong, en papier, du XVIe siècle, et qui se conserve aux Archives départementales des Hautes-Alpes.

M. Fazy a relevé « sur 144 vers ou fragments de vers » dont se compose ce *Rôle*, « 127 divergences de lecture *ou erreurs* », et il s'étonne de « cette abondance de variantes *ou de fautes* »[1]. — Je me contenterai de renvoyer M. le curé de Lettret à la page 8 de sa brochure, où. au sujet du « Document d'Embrun » de 1466, (aujourd'hui tout *autre* que celui qui fut découvert, en 1882, dans les archives municipales d'Embrun), il écrit : « Ces deux documents, étant deux copies d'un original perdu, *offrent des variantes, et ne sont ni plus ni moins dignes de foi l'une que l'autre.* » — Le rôle du *secundus minister* est d'autant plus précieux, *avec ses 127 variantes*, qu'il peut grandement servir à établir, par comparaison avec le texte du mystère de saint André, les transformations phonologiques et linguistiques du dialecte briançonnais, au XVIe siècle. J'espère pouvoir l'établir bientôt[2].

[1] *Edition*, p. 13.

[2] Ce que M. l'abbé Fazy dit (*Edit.*, p. 11) au sujet de l'expression :

J'accepte, du reste, de tout cœur, l'idée, émise par M. le curé de Lettret, de soumettre au « jugement de tous les paléographes compétents » les doutes que soulève la lecture du *Mystère de saint André*, et aussi tous ceux qui se rapportent au « Document d'Embrun, » au *mystère de saint Eustache*, au rôle du *secundus minister*, publié dans l'introduction de ce dernier mystère.

En conséquence, je propose à l'Editeur de vouloir bien apporter à la prochaine réunion de la Société d'Etudes (du jeudi 1er mai 1884) le manuscrit du *mystère de saint André* et aussi le « Document d'Embrun, » que le propriétaire actuel, très certainement, sera heureux de nous communiquer.

Je m'engage, de mon côté, à soumettre à l'assemblée le manuscrit du *mystère de saint Eustache* et le rôle du *secundus minister* du *mystère de saint André*. Si, dans cette séance, la lumière ne se fait pas, si les doutes subsistent, — sauf meilleur avis des membres de la Société d'Etudes et après les démarches convenables, — nous exposerons nos difficultés respectives : soit à M. Léopold DELISLE, administrateur général de la Bibliothèque nationale, soit à M. Paul MEYER, directeur de l'Ecole des Chartes, soit à tout autre « paléographe compétent, » que l'assemblée et l'Editeur voudront bien proposer.

Pour ma part, je me soumets, dès ce moment, à la décision de ces « paléographes compétents. »

Gap, 25 mars 1884.

P. GUILLAUME.

Capellanum meritum pourrait fournir encore matière à discussion. La lecture de *meritum* est loin d'être certaine (voir *Mystère de s. Eust.* p. 114, note 2). Mais en admettant que le Ms. porte *meritum*, ce mot, en latin, a bien le sens que je lui ai donné ; dans TACITE, *Miles meritus* signifie *ancien soldat* (voir QUICHERAT *Dict. latin*, vo meritus) ; pourquo. *Capellanum meritum* ne signifierait-il pas : *ancien chapelain ?* — Un point où M. Fazy a raison de me critiquer, c'est quand il observe que *Puy-Richard* est un hameau du Puy-Saint-Pierre et non pas, du Puy-Saint-André. Je reconnais mon erreur. Aussi, encore une fois — ce ne sera pas la dernière, hélas ! — je répète :

Non ignara mali miseris succurrere disco.

Gap. — Typographie et Lithographie JOUGLARD. père et fils.

EXTRAIT du 10me Bulletin de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes.*
1er avril 1884.—Tiré à 100 exemplaires.